



**Mémoire présenté à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale  
du Québec**

**Dans le cadre de la Consultation générale et auditions publiques sur le projet  
de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec**

Présenté par :

Yenny Vega Cárdenas

Présidente, Observatoire international des droits de la Nature

Docteure en droit et avocate

Conseillère à la recherche, Université de Sherbrooke

et

Inès Benadda

Avocate LL. B et Vice-présidente, Observatoire international des droits de la Nature  
(OIDN)

Destinataire :

Mme Roxanne Guévin

Secrétaire de la Commission des institutions

Édifice Pamphile-Le May, 3e étage

1035, rue des Parlementaires

Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722

Courriel : ci@assnat.qc.ca

## Mémoire pour la reconnaissance du Fleuve Saint-Laurent comme pilier identitaire et symbole de souveraineté du Québec

### Table des matières

1. Introduction
2. Proposition d'ajout à l'article 20 du projet de loi No. 1.
3. Un patrimoine commun à protéger et à transmettre avec une valeur intrinsèque
4. Les défis contemporains du Saint-Laurent : navigation, pollution et perte d'intégrité écologique
5. Protéger le Saint-Laurent comme acte de souveraineté et d'autodétermination
6. Cap sur un Québec gagnant : le Projet Saint-Laurent
7. Conclusion – Le Saint-Laurent, source de vie et de souveraineté

### Résumé du mémoire

Ce mémoire propose l'ajout d'un alinéa à l'article 20 du projet de *Constitution du Québec* que la partie I du projet de *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec* (Projet de loi n° 1) propose d'édicter afin de reconnaître le Fleuve Saint-Laurent et ses affluents comme faisant partie intégrante de l'identité et du patrimoine commun de la nation québécoise.

En effet, l'article 20 du projet de *Constitution du Québec* affirme que « [l']État assure la protection du patrimoine commun de la nation québécoise. L'eau est une ressource collective faisant partie de ce patrimoine commun. » Cette disposition, bien qu'importante car elle ramène le principe déjà consacré dans l'article 1 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*<sup>1</sup>, gagnerait à être complétée par la reconnaissance explicite du Fleuve Saint-Laurent, véritable colonne vertébrale écologique, culturelle et économique du Québec.

---

<sup>1</sup> L.R.Q, C-6.2.

Certes, le Fleuve n'est pas seulement une ressource naturelle, il est le berceau historique, **identitaire** et symbolique du peuple québécois. Sans lui, il n'y aurait pas de territoire, pas d'histoire commune, pas de continuité culturelle. Le Fleuve est le cœur vivant du Québec, celui qui relie les générations, les régions et les cultures. En réalité, protéger le Fleuve Saint-Laurent ne relève pas uniquement d'une responsabilité environnementale, mais constitue un acte de souveraineté et d'autodétermination nationale. C'est affirmer que le Québec, nation d'eau et de savoirs, assume son devoir moral, historique et politique de préserver ce qui le fonde.

Le mémoire présente les fondements identitaires, écologiques et juridiques de cette proposition, en s'appuyant sur la tradition québécoise de gouvernance de l'eau, sur les engagements internationaux du Québec et sur l'évolution du droit de l'environnement. Il conclut que la reconnaissance du Fleuve Saint-Laurent comme entité vivante et avec une valeur intrinsèque dans la *Constitution du Québec* serait un geste fort de fierté nationale, de cohérence juridique et de leadership international.

## 1. Introduction

*Et moi, je rêve d'un Québec qui se donne les outils pour reconquérir son avenir, dans un projet qui s'articule autour du Saint-Laurent. On m'accusera de n'être qu'un rêveur, de recourir à la pensée magique. Ce projet, diront les défaitistes, n'a aucune chance de se réaliser : trop gros, trop complexe, trop cher. Moi, je dis que nous portons notre destin entre nos mains. Nos ancêtres ont été les conquérants de l'Amérique dans un monde alors hostile. Dans les années 1960, nous avons fait une révolution pour nous sortir de la Grande Noirceur et nous procurer les outils de la modernité. Sur une plus petite échelle, lorsque mes partenaires et moi avons fondé Air Transat, certains nous prédisaient l'écrasement avant même le décollage. Or, cette entreprise est devenue aujourd'hui le plus important transporteur aérien du Canada dans le domaine des voyages vacances et son rayonnement est mondial. Un grand projet commence toujours par un rêve. Donnons-nous les moyens de nos ambitions.*

*Je vous propose un beau projet, un projet de société. Il faudra du temps pour le réaliser. Nous devons nous faire confiance et plonger. Lorsque la peur nous fige et que nous n'entreprenons rien, il est certain que nous n'arrivons à rien. Nous avons déjà gagné dans le passé. Nous pouvons encore gagner dans l'avenir. Il faut un plan, des objectifs, réalisables et un horizon ouvert. Mais surtout, il faut de l'audace et du courage, nous en avons déjà, il nous en faudra encore beaucoup<sup>2</sup>.*

— François Legault, 2013

---

<sup>2</sup> François LEGAULT, *Cap sur un Québec gagnant: le Fleuve Saint-Laurent*, p. 288.

Le Fleuve Saint-Laurent n'est pas qu'un simple cours d'eau : il est une présence fondatrice. Il traverse notre territoire comme une ligne de vie, un axe d'unité et un miroir de notre rapport au monde. Depuis des siècles, il inspire la littérature, la peinture, la poésie et les rêves des artistes québécois<sup>3</sup>. Sa voix résonne dans les mémoires autochtones, dans les récits des explorateurs, dans les industries d'aujourd'hui et dans les espoirs de demain. Ce géant a donné naissance au monde dans lequel nous vivons. C'est un point de repère naturel pour les Québécois et Québécoises et un élément au cœur de notre civilisation et notre identité<sup>4</sup>.

L'historien Guy Côté affirmait que le Fleuve avait plus de 10 000 ans<sup>5</sup>. Bien avant l'arrivée des Européens, le territoire était occupé par les peuples autochtones et servait tant pour les déplacements que pour la pêche. Lorsque Jacques Cartier baptisa, le 10 août 1535, une baie à l'est de Havre-Saint-Pierre du nom de Baie Saint-Laurent, en hommage à la fête de Saint Laurent de Rome<sup>6</sup> célébrée ce jour-là, il était loin de se douter de l'importance que ce nom allait prendre dans l'histoire. Ce n'est qu'en 1604 que Samuel de Champlain désigne le Fleuve comme « Grande rivière de *Saint laurens* » ou « *Fleuve Saint Laurens* ». Il est indéniable que c'est grâce au Fleuve que les explorateurs européens ont pu découvrir et accéder aux terres que nous appelons aujourd'hui le Québec<sup>7</sup>, de l'algonquin *Kepac*, "là où le Fleuve se rétrécit"<sup>8</sup>

Le Fleuve Saint-Laurent prend sa source dans les Grands Lacs et avant de se déverser dans l'océan Atlantique, il devient estuaire et ensuite golfe, jouant toujours

---

<sup>3</sup> Sébastien Côté et Charles Doutrelepon, « Le Saint-Laurent et la mémoire de l'eau : entre Cartier et Aubert de Gaspé, *L'Estuaire*, en ligne : <https://semaphore.uqar.ca/id/eprint/3184/1/Le%20Saint-Laurent%20et%20la%20m%C3%A9moire%20de%20l%27eau.pdf>

<sup>4</sup> Sébastien Côté et Charles Doutrelepon, *Relire le Patrimoine lettré de l'Amérique Française*, Collection Les voies du français, Presses de l'Université Laval, 2014

<sup>5</sup> Catherine Gosselin, « Le fleuve Saint-Laurent, un lieu historique de premier plan », RDI, 26, juin 2022, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1893802/histoire-autochtone-navigation-avenir-statut-fleuve-saint-laurent>

<sup>6</sup> Sébastien Côté et Charles Doutrelepon, *supra*, note 4. Voir aussi Martin Landry, « Notre fleuve aurait pu s'appeler le « Saint-Gaéтан » : l'histoire du fleuve Saint-Laurent et de son nom. Actualités, *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2024/08/10/notre-fleuve-aurait-pu-sappeler-le-saint-gaetan--lhistoire-du-fleuve-saint-laurent-et-de-son-nom>

<sup>7</sup> Le St-Laurent, lieu historique et patrimonial, 22 juin, 2022, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/bonjour-la-cote/segments/entrevue/406085/histoire-fleuve-st-laurent-estuaire>

<sup>8</sup> [https://toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/Fiche.aspx?no\\_seq=51718](https://toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/Fiche.aspx?no_seq=51718)

un rôle important dans nos vies et pour notre économie<sup>9</sup>. Depuis toujours, le peuple québécois entretient avec lui un **lien vivant, profond et identitaire**, un attachement qui s'exprime dans la langue, la mémoire collective, les traditions, la poésie et les paysages du Québec<sup>10</sup>.

Reconnaître sa valeur intrinsèque et patrimoniale, c'est reconnaître ce qui nous unit profondément en tant que peuple. Ce mémoire plaide pour une vision renouvelée du Saint-Laurent, non pas comme un simple axe économique ou géographique, mais comme **le cœur battant de notre identité collective**, un symbole vivant de souveraineté et d'autodétermination.

En effet, la **triple crise environnementale** (changement climatique, perte de biodiversité, pollution) exige de reconnaître que **la protection du Fleuve Saint-Laurent est un intérêt national supérieur**, indissociable de l'identité québécoise et de la survie écologique du territoire.

L'article 20 du projet de *Constitution du Québec* énonce :

« L'État assure la protection du patrimoine commun de la nation québécoise.  
L'eau est une ressource collective faisant partie de ce patrimoine commun.<sup>11</sup>»

Cette disposition marque une avancée essentielle, mais elle gagnerait à être complétée par une **reconnaissance explicite du Fleuve Saint-Laurent et de ses affluents**, véritables **entités vitales** de l'histoire, de la culture et de l'identité québécoise.

Porter atteinte au Fleuve, c'est **porter atteinte à l'âme même du Québec**. Le reconnaître dans la Constitution, c'est affirmer qu'en le protégeant, **nous protégeons la nation**.

---

<sup>9</sup> Stratégies Saint-Laurent, *Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP du Québec proposent un développement davantage durable et une gouvernance mieux intégrée pour un fleuve toujours sous pression*,

<sup>10</sup> Sébastien Côté et Charles Dautrelepoint, *supra*, note 3, p. 5.

<sup>11</sup> *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec* (Projet de loi n° 1), art. 20, en ligne <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/justice/publications-adm/CQ/25-001f.pdf>

## 2. Proposition d'amendement à l'article 20 du Projet de loi no. 1.

De Montréal à Tadoussac puis jusqu'à l'estuaire et au golfe, le Saint-Laurent relie des cultures, des communautés et des générations. Il a permis la rencontre des peuples, l'essor du commerce et le développement des villes. C'est sur ses rives qu'a émergé la civilisation québécoise, fruit d'un dialogue entre la nature et la culture.

Sans le Fleuve, il n'y aurait pas de Québec. Il est à la fois route, ressource, école, refuge et horizon. Il a façonné le paysage et le langage, inspiré la toponymie et la mémoire. Il demeure ce lien invisible entre le passé et le futur, entre la terre et la mer, entre l'humain et le vivant.

Le Fleuve Saint-Laurent bénéficie déjà d'une reconnaissance au titre de **lieu historique**, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*<sup>12</sup>. L'article 2 de cette loi énonce que :

« 2. Le patrimoine culturel du Québec se compose de l'ensemble des biens, des lieux, des pratiques et des savoirs porteurs d'un intérêt pour leur valeur historique, symbolique ou identitaire. »

En effet, en juin 2017, le gouvernement du Québec a décerné le titre de lieu historique au Fleuve Saint-Laurent en vertu de cette loi.

Toutefois, cette reconnaissance ne confère pas de **valeur intrinsèque ou identitaire** au Fleuve. Le cadre constitutionnel offrirait l'occasion de franchir cette étape, en intégrant une **reconnaissance identitaire** du Saint-Laurent comme **entité vivante** et ayant une valeur intrinsèque faisant partie du patrimoine commun de la nation québécoise.

**Voici la proposition d'amendement d'article :**

### **Article 20.1 (nouvel alinéa proposé)**

*Le Fleuve Saint-Laurent et ses affluents, entités vivantes et vitales, font partie intégrante de l'identité et du patrimoine commun de la nation québécoise. Ils possèdent une valeur intrinsèque et méritent respect, protection et restauration pour les générations présentes et futures.*

*La nation québécoise a le devoir d'agir envers le Fleuve et ses affluents dans un esprit de bien-vivre ensemble.*

---

<sup>12</sup> R.L.R.Q., c. P-9.002.

Il y a en fait des justifications de divers niveaux de cette inclusion :

- **Valeur identitaire** : Le réseau fluvial du Saint-Laurent constitue l'axe fondateur du territoire québécois. Il relie les communautés, porte la mémoire collective et symbolise la continuité de la nation<sup>13</sup>.
- **Valeur écologique et intergénérationnelle** : Reconnaître la valeur intrinsèque du Fleuve et de ses affluents renforce la responsabilité collective de l'État et des citoyens envers la protection des écosystèmes qui soutiennent la vie.
- Valeur inhérente et digne de l'écosystème : En reconnaissant que la nation québécoise a le devoir d'agir vers le Fleuve et ses affluents dans un esprit de bien-vivre ensemble, on leur reconnaît une valeur inhérente et une dignité propre en eux-mêmes, qu'on se doit en tant que société de respecter<sup>14</sup>. Cette reconnaissance exprime ainsi la relation et le lien de la nation et de tous les Québécois avec l'écosystème.
- Le Québec, nation d'eau par excellence, pourrait affirmer un **leadership mondial exemplaire** en reconnaissant, dans sa Constitution, la valeur vitale et intrinsèque du Fleuve Saint-Laurent et de ses affluents.
- **Cohérence avec la vision québécoise du développement durable** : Cette approche s'inscrit dans les principes de *la Loi sur le développement durable*<sup>15</sup>

---

<sup>13</sup> « En raison de son omniprésence et de son importance, l'eau est finalement un élément force de notre culture. Les cours d'eau, les lacs et le Saint-Laurent ont été chantés, ont fait l'objet de romans, d'essais, de pièces de théâtre, de sculptures, de peintures et même de thématiques de cirque. Bref, l'eau a profondément marqué l'âme québécoise et fait aujourd'hui partie intégrante de la personnalité de notre nation. » : voir Gouvernement du Québec, *L'eau, La vie, L'avenir, Politique nationale de l'eau*, 2002, p.5.

<sup>14</sup> On s'inspire ainsi de l'idée d'une relation d'égal à égal de fraternité tel que libellé dans l'article premier de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 où les êtres humains ont le devoir d'agir les uns avec les autres dans un esprit de fraternité. La première version de l'article fut d'ailleurs présentée et proposée par le professeur John Peters Humphrey de l'Université McGill. Le libellé de l'article premier se lit ainsi : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de conscience et de raison et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » : voir John P. HUMPHREY, *Human Rights and The United Nations: A Great Adventure*, Transnational Publishers Inc., New York, 1984, p. 44.

<sup>15</sup> R.L.R.Q., c. D-8.1.1.

et du *Plan Nature 2030*<sup>16</sup>, qui valorisent la gouvernance écosystémique et la solidarité intergénérationnelle.

L'amendement proposé n'impose pas de nouvelles obligations juridiques immédiates, mais confère une valeur normative et symbolique forte au Fleuve Saint-Laurent et à ses affluents.

Il consolide l'article 20 en y intégrant une dimension éthique et identitaire conforme à la vocation du Québec comme nation fondée sur la primauté du droit, la protection du patrimoine commun et le respect du vivant.

En effet, sa reconnaissance constitutionnelle par le Québec renforcerait le leadership de la province en matière de coopération hydrique, de protection écologique transfrontalière et de diplomatie environnementale.

Amendement au Préambule

*« CONSIDÉRANT que l'État québécois est un peuple riverain, traversé de lacs et de rivières, dont l'artère principale est le Fleuve Saint-Laurent, véritable trésor national, témoin vivant de son histoire, et fil conducteur entre toutes ses villes et ses régions » ;*

### **3. Un patrimoine commun à protéger et à transmettre avec une valeur intrinsèque**

La notion de **patrimoine commun** implique une responsabilité intergénérationnelle. Elle suppose que ce que nous avons reçu doit être transmis dans un meilleur état que celui dans lequel nous l'avons trouvé<sup>17</sup>. En effet, cette notion implique la responsabilité des autorités publiques de protéger la qualité et la quantité des eaux et leur devoir de le transmettre aux générations futures avec ses caractéristiques initiales<sup>18</sup>.

Le Saint-Laurent, en ce sens, n'est pas seulement un atout écologique ou économique : il est **un héritage moral et culturel**. Le Gouvernement du Québec, dans sa **Politique nationale de l'eau de 2002**, proposait déjà de

---

<sup>16</sup> Gouvernement du Québec, *Plan nature 2030*, en ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/environnement/publications/plan-nature>.

<sup>17</sup> Mémoire présenté par l'Association québécoise pour le contrat mondial de l'eau à la Commission des Transports et de l'Environnement, dans le cadre des consultations sur le projet de loi 92, *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, 2008, p. 5.

<sup>18</sup> *Ibid.*

« Reconnaître un statut particulier au Saint-Laurent, afin de rendre compte de l'importance de sa **valeur intrinsèque** pour les Québécois et les Québécoises; mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent<sup>19</sup>.

Cette reconnaissance devait symboliser une prise en charge nationale du Fleuve, affirmant la compétence du Québec à gérer ce milieu exceptionnel, au nom du développement durable et de la richesse collective.

Cependant, la mise à jour de la Stratégie de l'eau en 2018 n'a pas repris cette ambition d'un statut particulier<sup>20</sup>. L'occasion demeure donc ouverte pour le Québec de réaffirmer son lien identitaire et souverain avec le Saint-Laurent, à travers une reconnaissance politique, juridique et culturelle renouvelée de son caractère identitaire et sa valeur intrinsèque. Cette idée demeure visionnaire : elle repose sur la reconnaissance d'une valeur intrinsèque et identitaire du Fleuve, au-delà de sa valeur utilitaire.

Reprendre aujourd'hui cette ambition serait un geste fort. Ce serait affirmer que le Saint-Laurent n'appartient pas seulement à notre géographie, mais à notre âme collective.

#### **4. Les défis contemporains du Saint-Laurent : navigation, pollution et perte d'intégrité écologique**

Les Grands Lacs et le Fleuve Saint-Laurent forment ensemble l'un des plus vastes systèmes d'eau douce de la planète, s'étendant sur près de la moitié de la longueur du Canada<sup>21</sup>. Véritable artère vitale du continent, cette voie maritime relie les cœurs industriels de l'Amérique du Nord à l'océan Atlantique, jouant un rôle stratégique dans le commerce, l'approvisionnement et la souveraineté économique du Québec et du Canada.

Chaque année, plus de **200 millions de tonnes de marchandises** y transitent<sup>22</sup>. Si ce trafic soutient des milliers d'emplois et contribue à la prospérité régionale, il s'accompagne toutefois d'impacts environnementaux majeurs qui fragilisent la

---

<sup>19</sup> Gouvernement du Québec, *L'eau, La vie, L'avenir, Politique nationale de l'eau*, Québec, 2002, p.39. On y retrouve également : « Il entend reconnaître un statut qui illustre la valeur intrinsèque et patrimoniale du Saint-Laurent où histoire, culture, économie, société et nature ont façonné ce patrimoine. »

<sup>20</sup> Gouvernement du Québec, *Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030*, Québec, 2018.

<sup>21</sup> Commission mixte internationale (CMI) (2020). Qualité de l'eau dans les Grands Lacs, en ligne : <https://www.ijc.org/fr/quoi/qualite-grands-lacs>

<sup>22</sup> *Idem*

santé du fleuve et, par ricochet, celle des populations humaines et non humaines qui en dépendent.

Le transport maritime exerce une pression multiforme :

- **Déversements d'hydrocarbures et contaminants chimiques**, qui compromettent la qualité de l'eau et la vie aquatique ;
- **Dragage et aménagements portuaires**, qui détruisent les fonds marins et les habitats benthiques essentiels à la reproduction des espèces ;
- **Pollution sonore et collisions avec la faune marine**, perturbant notamment les mammifères marins dans leurs déplacements et leur communication ;
- **Perte de conteneurs, microplastiques et trafic intensif**, qui aggravent la pollution et la fragmentation des écosystèmes<sup>23</sup>.

Or, le Saint-Laurent n'est pas qu'un couloir de navigation : il est une source d'eau potable essentielle, qui approvisionne plus de 2,5 millions de Québécoises et Québécois<sup>24</sup>. Cette donnée rappelle que la santé du Fleuve conditionne directement celle des populations humaines. Ainsi, la protection de ses eaux n'est pas un enjeu abstrait : c'est une question de sécurité hydrique, de santé publique et de justice environnementale.

Ces réalités appellent à une responsabilité collective accrue. Protéger le Fleuve, c'est non seulement préserver une ressource économique stratégique, mais aussi défendre la santé, la dignité et la souveraineté écologique du territoire québécois. Le Saint-Laurent n'est pas qu'une voie d'échanges commerciaux : il est un **symbole fondateur de l'identité nationale** et un **patrimoine vivant** qui relie les générations, les cultures et les territoires.<sup>25</sup>

Au Québec, le milieu marin du Saint-Laurent recèle une biodiversité exceptionnelle. Son estuaire et son golfe soutiennent des écosystèmes d'une richesse inestimable, tout en constituant un espace vital pour les communautés côtières, tant sur le plan économique que culturel et spirituel. Plusieurs communautés autochtones y

---

<sup>23</sup> EauSecours, *Levons notre verre au fleuve!*, dans Y. Vega Cardenas et D. Turp, *Une personnalité juridique pour le Fleuve Saint-Laurent et les fleuves du monde*, JFD, 2021.

<sup>24</sup> Gouvernement du Québec, *Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030*, Québec, 2018, p. 11.

<sup>25</sup> Gouvernement du Québec, *L'eau, La vie, L'avenir, Politique nationale de l'eau*, 2002

pratiquent depuis des millénaires la pêche, la chasse et la navigation, des activités intimement liées à leur subsistance, à leurs savoirs traditionnels et à leur identité.

Pourtant, cet équilibre ancestral est aujourd'hui menacé. La dégradation de la qualité des eaux profondes, due à la pollution, à l'acidification et à l'appauvrissement en oxygène, compromet la capacité de nombreuses espèces à s'y reproduire et à s'y maintenir. Avec les changements climatiques, ces pressions s'intensifieront : élévation du niveau de la mer, réchauffement des eaux, érosion côtière, concentration de polluants, sécheresse, altération des courants et des cycles biologiques.

Face à ces défis, protéger le Saint-Laurent ne relève plus seulement de la gestion environnementale, il s'agit d'un acte de souveraineté, d'autodétermination et de responsabilité envers cet écosystème. Reconnaître la valeur intrinsèque du Fleuve, c'est reconnaître que le Québec ne peut exister sans lui, car c'est le Saint-Laurent qui a façonné notre territoire, notre économie, notre imaginaire et notre avenir collectif.

## **5. Protéger le Saint-Laurent comme acte de souveraineté et d'autodétermination**

Protéger le Saint-Laurent, c'est poser un **acte de souveraineté**. La souveraineté n'est pas qu'une question politique ou constitutionnelle : elle est d'abord un lien vivant entre un peuple et son territoire. Elle s'exprime dans la manière dont nous habitons la terre, dont nous respectons nos rivières, dont nous prenons soin de nos sources de vie.

Le Saint-Laurent est la matrice de notre indépendance culturelle et environnementale. Le préserver, c'est affirmer notre capacité à choisir un modèle de développement fondé sur la responsabilité, la beauté et la continuité. C'est un acte d'**autodétermination écologique**, où le Québec assume pleinement sa vocation de gardien d'un Fleuve qui le définit autant qu'il le traverse et qu'il peut poser en application de l'article 13 du projet de *Constitution du Québec* selon lequel « [l]e peuple québécois peut, en fait et en droit, disposer de lui-même [...] ».

## **6. Cap sur un Québec gagnant : Le Projet Saint-Laurent**

Cela ne date pas d'hier, le Fleuve Saint-Laurent inspire également nos élus politiques. Le Premier Ministre, Monsieur François Legault, a d'ailleurs signé un plaidoyer sur son projet pour le Québec, conjugué avec le Saint-Laurent, il y a quelques années.

Il l'écrit lui-même : « Nous avons la chance extraordinaire d'être nourris et traversés par le Fleuve Saint-Laurent<sup>26</sup>, un Fleuve magnifique qui a façonné l'histoire du Québec, [qui] nous confère aujourd'hui une richesse immense<sup>27</sup>». La première étape, nous croyons, est d'en prendre conscience et de le constater par écrit, dans le projet de *Constitution du Québec*.

Le premier ministre Legault ajoute d'ailleurs:

Nous devenons parfois aveugles à ce qui fait notre quotidien, notre bonheur et même notre malheur. Nous nous habituons à tout, dans l'inconscience la plus parfaite. Un peu comme tous les gens qui habitent près du Saint-Laurent sans jamais le voir ni en profiter. Pour corriger une aberration, il faut d'abord en prendre conscience. C'est ce qui est survenu il y a une trentaine d'années quant à la question de l'environnement. Je me souviens, quand j'étais petit, les gens lançaient dans la nature leurs papiers et leurs bouteilles vides par les vitres de l'auto. Tout le monde le faisait, et c'était parfaitement normal<sup>28</sup>.

Cette prise de conscience doit se traduire concrètement, par une redéfinition du rapport que nous entretenons avec ce géant fragile. En effet, « [l]es Québécois doivent en être davantage habités. Nous devons le préserver et embellir ses berges, en faire le tremplin de notre prospérité. Nous traversons une période de grisaille. La compétition est plus forte que jamais. Il nous faut rebondir, le faire pour nos enfants<sup>29</sup>».

Cette tâche ne sera pas difficile, quand on constate à quel point ce Fleuve est important à nos yeux et que nous le chérissons. On protège ce que l'on aime. Le Premier ministre Legault l'admet lui-même, l'eau a toujours exercé sur lui une grande fascination : Regarder l'eau, c'est comme observer le feu. C'est une forme de médiation qui apporte le calme et qui permet de rêver<sup>30</sup>. Il va sans dire que puiser sa source d'inspiration dans ce joyau national va de soi avec la volonté de le protéger.

Nous croyons tout comme le Premier ministre Legault que le projet de Constitution pour le Québec s'articule autour d'un axe fondamental : le Saint-Laurent<sup>31</sup>. Huit Québécois sur dix vivent le long du Fleuve. C'est ainsi que plusieurs centaines de municipalités puisent leur eau potable à même le Saint-Laurent. Cela veut dire que 80% des Québécois boivent l'eau du Fleuve<sup>32</sup>. Il est donc à propos d'affirmer qu'avec

---

<sup>26</sup> François LEGAULT. *Cap sur un Québec gagnant: le Fleuve Saint-Laurent*, p.198.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p.13.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p.197.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p.279.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p.287.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p.13.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p.171.

ses principaux affluents [...], le Fleuve constitue le fil conducteur et le lien entre toutes les villes et toutes les régions du Québec<sup>33</sup>.

Nous avons en tant que nation le devoir de le préserver pour en empêcher l'oubli. Comme le mentionnait notre Premier Ministre Legault, les rêves qui semblent, au départ irréalisables peuvent devenir réalité, quand on se serre les coudes, qu'on cherche des solutions au lieu de ne voir que les problèmes et qu'on se donne les moyens d'y arriver<sup>34</sup>.

Le Fleuve Saint-Laurent, nous croyons, fait partie de l'équation pour faire de ce rêve d'une *Constitution du Québec* une réalité. Celui-ci constitue le fil conducteur, nous qui sommes des millions à habiter sur ses rives.

Le premier pas pour une meilleure protection de cet écosystème, véritable milieu de vie, est ainsi de lui reconnaître sa place dans la société québécoise et l'importance que nous lui accordons, lui qui a façonné notre histoire.

Il va sans dire que le Fleuve Saint-Laurent est également une référence internationale. Quand on pense au Québec, on pense indéniablement au Fleuve Saint-Laurent. Il est une figure de proue de l'imaginaire collectif. Cela, sans omettre de mentionner que comme l'eau douce se présente comme de plus en plus rare et précieuse à l'échelle mondiale<sup>35</sup>, l'eau du Saint-Laurent, c'est notre « or bleu ». Dans certaines régions du monde, à l'heure actuelle, elle est devenue source de conflit majeur, alors que nous, ici, voyons l'eau « comme une ressource disponible à l'infini, aussi inépuisable que le vent<sup>36</sup> ».

## **7. Conclusion – Le Saint-Laurent, source de vie et de souveraineté**

Le Saint-Laurent n'est pas seulement un Fleuve : il est le souffle même du Québec. Depuis des millénaires, il relie les territoires, les peuples et les imaginaires. Il est à la fois mémoire et avenir, gardien silencieux de nos histoires et témoin vivant de notre devenir collectif. Sans le Fleuve, il n'y aurait pas eu de routes, pas d'échanges, pas de villes, pas de Québec. Il a façonné notre territoire autant qu'il a façonné notre âme.

---

<sup>33</sup> *Ibid.*, p.164.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p.185.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p.171.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p.171.

Le Saint-Laurent, c'est la colonne vertébrale de notre identité. C'est par lui que nous respirons, que nous existons, que nous rêvons. Le reconnaître, le protéger, le mettre en valeur et le célébrer, c'est poser un geste de souveraineté véritable.

Cet acte de souveraineté passe aussi par redonner le Fleuve à tous. Tous, l'expliquait Monsieur Legault, ce n'est pas le redonner seulement à quelques privilégiés. « Tous » veut dire tous les Québécois. Tous ceux qui habitent le long de ses rives comme tous les autres, qui n'ont accès ni aux berges ni aux plages. Tous ceux qui rêvent de s'y baigner, d'y naviguer, de parcourir son littoral et de découvrir l'extraordinaire chapelet d'îles et de paysages qui le parsèment<sup>37</sup>.

Protéger le Saint-Laurent, c'est protéger ce que nous sommes, un peuple né d'un Fleuve. Ainsi, protéger le Saint-Laurent, c'est exercer un droit naturel d'autodétermination. C'est prendre soin de ce qui nous relie, de ce qui nous dépasse, et de ce que nous devons transmettre.

*C'est dire au monde : voici notre Fleuve, voici notre identité, voici notre promesse envers la Terre et les générations futures.*

---

<sup>37</sup>*Ibid.*, p.170-171.